

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi 4 octobre 2018 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h)**

18-10-225 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature – Cession d'une partie de terrain au Centre de la petite enfance Le Kangourou
3. Mandat à la firme Norda Stelo afin de réaliser des études environnementales, de circulation et des infrastructures futures pour développement multiple en zone agricole
4. Résultats des soumissions et octroi du contrat pour le déneigement des chemins publics, des trottoirs et des cercles de virage
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE KANGOUROU**

18-10-226 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a donné son accord de principe au Centre de la petite enfance Le Kangourou, par la résolution no 18-08-176, pour leur céder une partie de terrain situé à l'arrière de leur installation de la rue du Père-Rhéaume;

CONSIDÉRANT QUE cette cession de terrain est conditionnelle à ce que ce dernier soit rétrocéder à la Ville de Neuville advenant que le Centre de la petite enfance Le Kangourou cesse ses activités, et qu'une clause à cet effet soit inscrite à l'acte notarié;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance a mandaté madame Paule Gasse, notaire de la firme Gasse et Chevalier, notaires, pour préparer l'acte de cession;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise monsieur le maire Bernard Gaudreau et madame la directrice générale par intérim Manon Jobin, à signer l'acte de cession préparé par la notaire Paule Gasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **MANDAT À LA FIRME NORDA STELO AFIN DE RÉALISER DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES, DE CIRCULATION ET DES INFRASTRUCTURES FUTURES POUR DÉVELOPPEMENT MULTIPLE EN ZONE AGRICOLE**

18-10-227

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire retenir des services professionnels externes pour l'accompagner dans la mise en place des études environnementales, de circulation, des infrastructures futures pour un développement multiple en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la firme Norda Stelo a déposé une offre de services professionnels à la satisfaction de la directrice générale par intérim;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat à Norda Stelo pour l'accompagner dans la mise en place des études environnementales, de circulation, des infrastructures futures pour un développement multiple en zone agricole, et ce, pour un budget de 20 000 \$ (excluant les taxes applicables).

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 02 61000 411 « Services professionnels ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS, DES TROTTOIRS ET DES CERCLES DE VIRAGE**

18-10-228

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres conformément à l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le déneigement des chemins publics, des trottoirs et des cercles de virage pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé leur soumission en date du 3 octobre 2018 avant 11 h, tel qu'exigé dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme aux exigences du devis de soumission a été déposée par l'entreprise Rochette Excavation inc. pour un montant de 1 178 038.12 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil municipal accorde le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins, des trottoirs et des cercles de virage à l'entreprise Rochette Excavation pour une durée de trois (3) ans soit les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, et ce, pour la somme totale incluant les taxes de 1 178 038.12 \$.

QUE les montants versés pour l'entretien d'hiver des chemins soient pris à même le poste budgétaire no 02 33000 443 « *Contrat pour l'enlèvement de la neige* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 8 h 04.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Directrice générale et greffière par intérim